

## FORMULAIRE DE DÉCLARATION D'INTENTION DE PARTICIPATION CAMPAGNE N°13 – SESSION 1 – SÉRIE 23 Essais sur une grave émulsion 0/10 de type R

### IDENTITÉ DU DEMANDEUR

- SOCIÉTÉ :
- NOM : *agissant en qualité de :*
- ADRESSE :
- BP :
- CODE POSTAL :
- VILLE :
- PAYS :
- TÉLÉPHONE :
- COURRIEL :
- *Nom de la personne ayant en charge le suivi de la demande (au cas où cette personne ne serait pas le demandeur désigné ci-dessus) :*

### OBJET DE LA DEMANDE

#### **Nature des essais :**

- Evaluation organoleptique des mélanges à l'émulsion de bitume, selon la norme NF EN 12697-55 de septembre 2019 ;
- Essai PCG selon la norme NF EN 12697-31 de mars 2019 ;
- Essai Duriez selon la norme NF P98-251-4 d'août 2004.

La norme européenne NF EN 12697-12 étant en cours de révision et est susceptible d'évoluer, le groupe spécialisé EAPIC vous propose de réaliser l'essai Duriez conformément NF P 98-251-4. Cette norme a l'avantage de décrire dans le même document, la méthode unique de confection des éprouvettes (compactage statique), leur protocole de murissement (température, durée, hygrométrie) ainsi l'essai de sensibilité (essai Duriez).

#### **Déroulement de l'expérience :**

EAPIC fournit les matériaux (granulats et émulsion de bitume) et la formule.

La fabrication des corps d'épreuve est à la charge du laboratoire.

Il est demandé de réaliser 3 répliques réparties sur un délai de 1 mois (1 réplique = 1 essai d'évaluation organoleptique + 1 essai de 3 répétitions PCG + 1 essai de 12 éprouvettes Duriez, modalité 1)

**Planning prévisionnel :**

- Mise à disposition à votre intention des échantillons : **début juin 2025**
- Résultats à fournir pour : **juillet 2025**
- Exploitation des résultats communiqués : **1<sup>er</sup> trimestre 2026**

*Ce planning est donné à titre indicatif. Des dates plus précises vous seront communiquées lors de la confirmation de votre participation.*

**Coût de participation à l'expérience** (Coût indicatif, fonction du nombre de participations) : **Entre 2 200 € et 2 500 € HT par opérateur.**

La facturation s'effectuera en deux parties : 50 % à la livraison des échantillons et 50 % à l'envoi du rapport.

À :  
Le :

**SIGNATURE DU DEMANDEUR ET CACHET**

Le présent formulaire nous permet de recenser les participants potentiels. Il doit être transmis

**AVANT LE 31 mars 2025**

**Par messagerie électronique :** [geraldine.piot@cerema.fr](mailto:geraldine.piot@cerema.fr)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter par téléphone ou par messagerie électronique :

**Géraldine PIOT** – Tel : 06.60.30.60.97 – Courriel : [geraldine.piot@cerema.fr](mailto:geraldine.piot@cerema.fr)